



Nombre de membres  
dont le Conseil est  
composé : 35

Présent(s) : 26  
Représenté(s) : 7  
Votant(s) : 33  
Excusé(s) : 2  
Absent(s) : 0

**EXTRAIT**

**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU JEUDI 18 MARS 2021**

Le jeudi 18 mars 2021 à dix-huit heures trente, le Conseil municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du vendredi 12 mars 2021, s'est réuni salle Georges Brassens de VILLIERS SUR MARNE sous la présidence de Monsieur Jacques Alain BENISTI.

**Étaient présents :**

Monsieur Jacques Alain  
BENISTI  
Monsieur Michel OUDINET  
Madame Monique FACCHINI  
Monsieur Jean-Philippe  
BEGAT  
Madame Catherine CHETARD  
Monsieur Alain TAMEGNON  
HAZOUME  
Madame Florence FERRA-  
WILMIN  
Monsieur Emmanuel  
PHILIPPS  
Madame Carole COMBAL  
Madame Evelyne DORIZON  
Monsieur Michel MIGOT  
Monsieur Sghir MERABET  
Monsieur Eric ANTOINE  
Monsieur Didier  
MONTOURSIS  
Madame Irène VAZ  
Madame Carole FURET  
Madame Dorine FUMEE  
Monsieur Cédric NOEL  
Madame Piraveena  
KANDASAMY  
Monsieur Jean-François PIRUS  
Madame Nicole BRICOT  
Monsieur Frédéric MASSOT  
Madame Yasmina  
BENBELKACEM  
Monsieur Quentin MALEINE  
Monsieur Adel AMARA  
Madame Virginie CINCET

**Étaient représenté-e-s :**

Monsieur Joaquim CARDOSO a donné pouvoir à Monsieur  
Didier MONTOURSIS  
Monsieur Philippe BONVIE a donné pouvoir à Monsieur  
Jean-Philippe BEGAT  
Madame Faiza MEGHARA-HADRI a donné pouvoir à  
Monsieur Didier MONTOURSIS  
Madame Sita DIARRASSOUBA-CISSE a donné pouvoir à  
Madame Monique FACCHINI  
Madame Ambrata HAMIDOU MOHAMED a donné pouvoir  
à Madame Evelyne DORIZON  
Madame Sandra REVIRIEGO a donné pouvoir à Monsieur  
Jean-François PIRUS  
Monsieur Mamadou DRAME a donné pouvoir à Monsieur  
Adel AMARA

**Étaient excusé-e-s :**

Monsieur Nassim BOUKARAOUN  
Madame Alexandra DOSNE

**N'ont pas pris part au vote :**

**Étaient absent-e-s :**

**Secrétaire :**

Evelyne DORIZON

**Votes :**

Pour : 33  
Contre : 0  
Abstention : 0

**DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2021 - RAPPORT  
D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2021**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Michel OUDINET, 1er Maire Adjoint, .

Le débat d'orientation budgétaire (DOB) s'impose aux communes de 3 500 habitants et plus.

Conformément à l'article 107 de la loi NOTRe, ce débat donne lieu à la présentation d'un rapport détaillant les orientations budgétaires.

L'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales définit le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) comme suit :

« Le budget de la commune est proposé par le Maire et voté par le conseil municipal. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, un débat a lieu au conseil municipal sur les orientations générales du budget de l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés, dans un délai de deux mois précédent l'examen de celui-ci et dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L2121-8 ».

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L1111-2 et L2312-1,

**Vu** la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) et notamment son article 59,

**Vu** la loi n°2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022, en particulier son article 13,


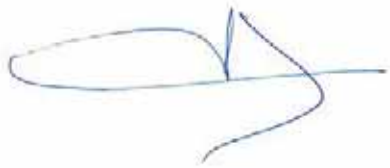
**Considérant** la nécessité de tenir un débat d'orientation sur les orientations générales du budget de l'exercice sur la base d'un rapport présentant les orientations budgétaires,

**Vu** l'avis de la commission des finances du 11 mars 2021,

**Vu** le rapport d'orientation budgétaire joint en annexe,

**ARTICLE UNIQUE**– Le Conseil Municipal prend acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire au titre de l'année 2021 ainsi que de son rapport

Ainsi fait séance, les jour, mois et an susdits  
Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal de la Commune de Villiers sur Marne,

<p>Le Maire,</p>  <p>Jacques Alain BENISTI</p>	
---	--

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 19 mars 2021 et de la réception en Préfecture le 19 mars 2021.

N°identifiant : 094-219400793-20210318-lmc15522-DE-1-1

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès de la commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de justice Administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.

**Transmis au Représentant de l'Etat le : 19 mars 2021**

**RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE**  
**DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE**  
**A N N E E 2 0 2 1**

**Conseil Municipal**

**Du 18 mars 2021**

(Rapport passé en commission des finances le 11 mars 2021)

## SOMMAIRE

<b>CONTEXTE GÉNÉRAL : SITUATION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE</b>	<b>page 4</b>
<b>A – Le contexte macroéconomique</b>	<b>page 4</b>
1- Projections économiques nationales liées au contexte sanitaire	page 4
2- La crise sanitaire et le contexte local	page 4
3- Une dette et un déficit public importants	page 5
<b>B – La loi de finances pour 2021 : les principales mesures</b>	<b>page 5</b>
1- Les Prélèvements sur les Recettes de l'Etat	page 5
2- Les dotations de soutien à l'investissement	page 5
3- Renforcement de la péréquation	page 5
4- Baisse des impôts de production	page 5
<b>C – Le plan de relance du Gouvernement</b>	<b>page 6</b>
<b>LES ORIENTATIONS SOCIALES ET BUDGÉTAIRES DE LA COMMUNE</b>	<b>page 7</b>
<b>A – Les principales orientations en matière de fonctionnement</b>	<b>page 7</b>
1- Le potentiel fiscal	page 7
2- Les recettes de fonctionnement	page 8
• La fiscalité directe locale	page 8
• Les dotations et autres concours	page 9
• Les relations financières entre la ville, la métropole et le territoire	page 10
• Les autres recettes de fonctionnement	pages 10-12
3- Les dépenses de fonctionnement	page 12
• Amélioration du cadre de vie	page 12
• Renforcement des actions en faveur de la santé	page 12
• La protection et la sécurité des habitants	page 13
• Les dépenses de ressources humaines	pages 13-14
• Les retenues de fiscalité	page 14
• Les autres dépenses de gestion	page 14
4- L'autofinancement	page 14
<b>B – Les orientations en matière d'investissement</b>	<b>page 15</b>
1- Les recettes	page 15
2- Les dépenses d'équipements	page 15
<b>C – Les orientations en matière d'endettement</b>	<b>page 16</b>
1- Situation générale	page 16
2- Extinction de la dette	page 16
<b>CONCLUSION</b>	<b>page 17</b>
<b>ANNEXES</b>	
1. TABLEAU DES EFFECTIFS	pages 18-21
2. PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT	page 22
3. ETAT DE LA DETTE	page 23

## PREAMBULE

Le débat d'orientation budgétaire est un exercice obligatoire imposé par l'article 2312-1 du CGCT pour toutes les communes dont la population est supérieure à 3500 habitants. Cette obligation s'impose donc à notre commune.

Les orientations budgétaires 2021 du budget principal de la ville de Villiers-sur-Marne s'articulent autour de 2 axes :

- ✓ La présentation du contexte global dans lequel s'inscrit notre commune
- ✓ Les orientations retenues par la majorité municipale au titre de l'année en cours et des années suivantes

## **CONTEXTE GENERAL : SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE**

L'élaboration du budget communal ne saurait faire abstraction d'une part des indicateurs de l'économie nationale étroitement liés aux conséquences passées, en cours et futures de la crise sanitaire. D'autre part, de la loi de finances pour 2021 et des mesures de relances de l'économie.

### **A. Le contexte macroéconomique :**

#### **1- Les projections économiques nationales liées au contexte sanitaire**

Dans sa note de conjoncture du 14 décembre 2020, la Banque de France retient un scénario de poursuite de la crise sanitaire et des effets positifs de la campagne de vaccination en cours jusqu'en fin d'année 2021.

Le niveau de croissance 2019 ne sera retrouvé qu'à l'horizon 2022 ou 2023.

Pour la banque de France, la crise a réduit le potentiel de l'activité économique malgré les mesures monétaires et budgétaires de soutien aux entreprises prises avant et après les confinements qui néanmoins ont joué un rôle atténuateur.

La destruction de l'emploi conjuguée à la désorganisation de la chaîne de production impactera la croissance en 2021.

En 2021, l'inflation devrait atteindre une moyenne annuelle de 1,3% contre 0,5 % en 2020.

Le taux de chômage moyen envisagé serait de 10,7% en 2021 avec un pic de 11% au premier semestre pour ensuite régresser à 9% fin 2021.

#### **2- La crise sanitaire et le contexte local**

La crise sanitaire a fortement impacté le bloc communal sur le plan de l'activité des services mais aussi sur les dépenses et les recettes.

- Impact sur l'activité des services : déprogrammation ou reprogrammation de diverses activités comme l'annulation d'une partie des classes transplantées et génération de dépenses imprévues à hauteur de 800 000 euros.
- Impact sur les conditions de travail : quasi généralisation du télétravail et des autorisations spéciales d'absence notamment lors du premier confinement.
- Impact sur les recettes : la commune a enregistré des pertes dans de nombreux secteurs ; restauration scolaire, les activités périscolaires, les activités culturelles et sportives pour un montant de 650 000 euros.

### **3- Une dette et un déficit public importants**

Le contexte de la crise sanitaire ainsi que les mesures de soutien à l'économie ont fortement dégradé les indicateurs majeurs de l'économie nationale.

En % du PIB	2019	2020	2021
Déficit public	-3%	-10,2%	-6,7%
Croissance de la dépense publique	1,8%	6,3%	0,4%
Taux des prélèvements obligatoires	44,1%	44,8%	43,8%
Taux de dépenses publiques	54%	62,8%	58,5%
Dette publique	98,10%	117,5%	116,2%

## **B. La loi de finances pour 2021 : les principales mesures relatives aux collectivités locales**

### **1- Les Prélèvements sur les Recettes de l'Etat**

Les Prélèvements sur les Recettes de l'Etat s'élèvent à 43,25 milliards d'euros en 2021, soit une augmentation de 4,9% en comparaison à la Loi de Finance 2020. Ils représentent une part prépondérante des concours financiers de l'Etat à l'égard des collectivités territoriales.

La Dotation Globale de Fonctionnement reste stable avec un montant de 26,75 milliards d'euros, soit 62% des prélèvements sur les recettes de l'Etat.

A partir de 2021, le produit de la TH (80%) est affecté directement au budget de l'Etat pour atteindre 100% en 2023.

### **2- Les dotations de soutien à l'investissement local restent stables depuis 2019**

Les dotations de soutien à l'investissement fléchées au profit du bloc communal s'élèvent à 1,8 milliard d'euros :

- Dotation politique de la ville (DPV) : 150 millions d'euros
- Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) : 1 milliard 46 millions d'euros
- Dotation de soutien à l'investissement (DSIL) : 570 millions d'euros

### **3- Un Renforcement de la péréquation**

La loi de finances 2021 renforce la péréquation verticale. Celle-ci représente 220 millions d'euros, et sera intégralement financée au sein de la DGF (26,75 milliards).

### **4- Baisse des impôts de production**

- Baisse du taux de CVAE (de 1,5% à 0,75%)
- Baisse du plafonnement de CET (de 3% à 2%)

La loi de finance 2021 s'inscrit dans la continuité du plan de relance qui a pour objectif de retrouver une économie d'avant crise d'ici à 2022.



Il s'agit d'une mesure de soutien à l'économie à travers la compétitivité des entreprises. Actuellement la CVAE est perçue par les Régions, les Départements, et le bloc communal. A partir de 2021, seuls les Départements et le bloc communal percevront la CVAE.

### **C. Le plan de relance du Gouvernement :**

Pour faire face à l'épidémie du Coronavirus, le Gouvernement a mis en place dès le début de la crise, des mesures qui doivent permettre de redresser rapidement et durablement l'économie française. Dans le cadre de ce plan, 100 milliards d'euros sont déployés par le Gouvernement. Pour impulser la mise en œuvre de ce plan dans les territoires, l'Etat veut accompagner les Collectivités dans le financement de projets préalablement validés par les Préfets. Le plan de relance s'articule autour de 3 volets principaux : l'écologie, la compétitivité et la cohésion.

Les projets doivent s'inscrire dans les axes suivants :

- ✓ La rénovation thermique, la transition énergétique, le développement des énergies renouvelables ;
- ✓ La mise aux normes et la sécurisation des équipements publics ;
- ✓ Le développement du numérique et de la téléphonie mobile ;
- ✓ La création, la transformation et la rénovation des bâtiments scolaires ;
- ✓ La réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants.

Pour Villiers, 15 projets ont été déposés en janvier dernier représentant environ 10 millions d'euros. Ces projets sont en attente d'arbitrage au niveau du Préfet de Région.

## LES ORIENTATIONS SOCIALES ET BUDGETAIRES DE LA COMMUNE DE VILLIERS-SUR-MARNE

Compte tenu des incertitudes de la crise sanitaire et des pertes engendrées par la réforme de la taxe d'habitation, le budget 2021 sera un budget de transition.

- ✓ **Prudent**, face aux efforts de gestion et de maîtrise des dépenses.
- ✓ **Constant**, à travers les engagements pris auprès des villiérais.
- ✓ **Ambitieux**, par la poursuite de la baisse de la fiscalité, du désendettement et le renforcement des politiques publiques portant sur la santé, la sécurité et l'environnement.

### A. Les orientations en matière de Fonctionnement

#### 1- Le Potentiel fiscal :

Le potentiel fiscal est considéré comme un indicateur de richesse. Il est égal au produit des bases des impôts locaux directs par leur taux d'imposition respectifs moyen au niveau national.

C'est un indicateur qui donne une indication sur la capacité d'une commune à mobiliser de la richesse fiscale à partir de ses bases cadastrales.

Le potentiel fiscal constaté au 31 décembre 2019 est structurellement inférieur à celui des communes de la strate départementale et territoriale et confirme le faible niveau de richesse de la ville.

. Positionnement de la Commune :

#### Potentiel fiscal 2019 – Rang dans la strate départementale (communes 20 à 40 000 ha)

Source DGCL

Communes	Potentiel fiscal par habitant	Rang
CHARENTON-LE-PONT	1873,68	1
ARCUEIL	1867,48	2
ORLY	1783,37	3
NOGENT-SUR-MARNE	1222,86	4
THIAIS	1221,27	5
KREMLIN-BICETRE	1168,15	6
SAINT-MANDE	1132,88	7
SUCY-EN-BRIE	1125,42	8
VILLENEUVE-LE-ROI	1119,24	9
PERREUX-SUR-MARNE	1109,13	10
FRESNES	1070,45	11
CACHAN	999,75	12
HAY-LES-ROSES	973,48	13
<b>VILLIERS-SUR-MARNE</b>	<b>885,49</b>	<b>14</b>
LIMEIL-BREVANNES	880,74	15
LE PLESSIS-TREVISE	855,21	16
VILLENEUVE-SAINT-GEORGES	835,51	17

## Potentiel fiscal 2019 – Rang dans la strate territoriale (communes du T10)

Source DGCL

Communes	Potentiel fiscal par habitant	Rang
CHARENTON-LE-PONT	1873,68	1
FONTENAY-SOUS-BOIS	1471,16	2
BRY-SUR-MARNE	1410,81	3
SAINT-MAURICE	1330,69	4
NOGENT-SUR-MARNE	1222,86	5
SAINT-MAUR-DES-FOSSES	1149,26	6
VINCENNES	1148,75	7
SAINT-MANDE	1132,88	8
PERREUX-SUR-MARNE	1109,13	9
MAISONS-ALFORT	1043,50	10
JOINVILLE-LE-PONT	1039,16	11
CHAMPIGNY-SUR-MARNE	930,40	12
VILLIERS-SUR-MARNE	885,49	13

### 2- Les recettes de Fonctionnement :

- La fiscalité directe locale

L'évolution de la fiscalité directe locale est fonction de deux paramètres : l'évolution des bases ainsi que l'évolution des taux d'impositions.

- Les bases fiscales : la valeur locative cadastrale

La revalorisation nominale des bases : celles-ci varient chaque année en fonction d'un coefficient fixé par la loi de finances selon un indice de mesure de l'inflation en place depuis 2018.

Le Coefficient de revalorisation est de 1,002 pour l'année 2021.

- Les taux d'imposition :

Depuis 2019, la Municipalité s'est engagée dans une trajectoire de baisse des taux afin d'améliorer le pouvoir d'achat des villiérais. Elle poursuivra l'effort fiscal à travers la baisse de la taxe foncière bâtie et non bâtie.

Impôts ménages				
	Année 2020		Année 2021 (Prévisionnel)	
	Bases	Produit	Bases	Produit
Taxe d'habitation	44 798 655	15 451 060	1 212 426*	418 166
Foncier Bâti	39 128 085	8 415 652	39 519 366	24 418 809 (**)
Foncier non bâti	227 404	311 089	229 678	314 200

(\*) bases portant sur les résidences secondaires

(\*\*) produit comprenant la part départementale

Pour mémoire : (2020)

. Taux TH : 34,49%

. Taux FB : 21,50%

. Taux FNB : 136,80%

o Les compensations fiscales :

La commune perçoit des compensations au titre de la politique d'exonération et d'abattement de l'Etat.

Suite à la suppression de la Taxe d'Habitation, plus de 250 000€ ne seront plus perçus à l'horizon 2026 par la ville. L'impact sur le budget 2021 est évalué à 60 500€.

• Les dotations et autres concours de l'Etat :

Les dotations et concours financiers de l'Etat dont bénéficient chaque année la commune se traduisent comme suit :

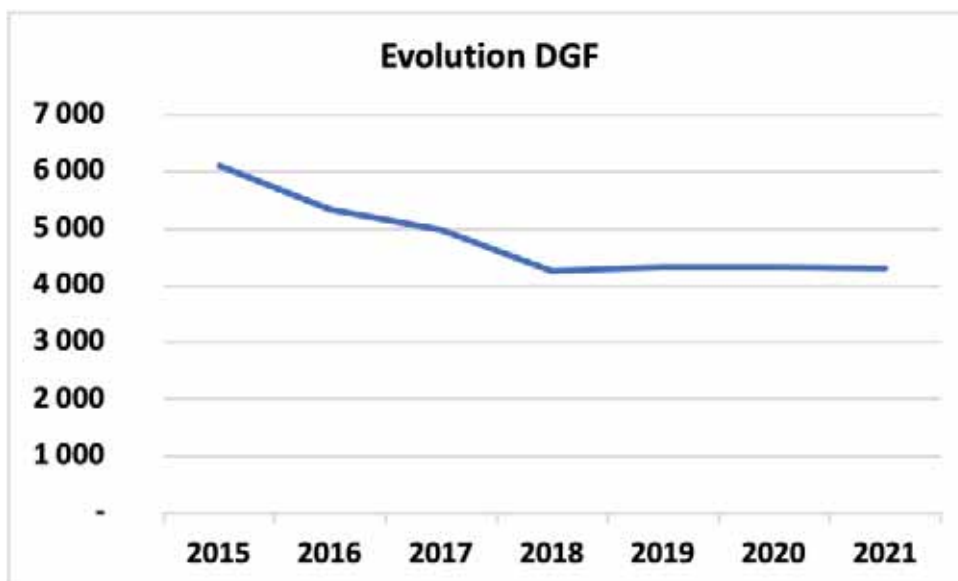
o Variation de la dotation globale de fonctionnement :

(K€)

2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	
						Valeur	%
6 117	5 351	4 978	4 257	4 334	4 330	4 310	-0,5

Le produit comprend celui de la dotation forfaitaire (3 850 000€), ainsi que de la dotation nationale de péréquation (460 000€)

En 2021, la dotation de la commune devrait baisser de 20 000€.



- Le Fonds de Solidarité de la Région Ile de France :

C'est une dotation de solidarité dite de péréquation horizontale qui ne concerne pour partie que les communes de plus de 10 000 habitants de la Région Ile-de-France. Elle a pour finalité la redistribution de ressources entre communes pauvres et riches de la Région.

En 2021, le niveau du FSRIF est évalué à 1 240 000€.

- **Les relations financières entre la Commune, la Métropole et le Territoire « ParisEstMarne&Bois »**

. Depuis 2016, la commune perçoit une attribution de compensation d'environ 5 200 000€.

Il s'agit d'une recette stable.

. A compter de 2021, la commune ne percevra plus la TEOM, et sera donc dispensée de reversement.

- **Les autres recettes de fonctionnement :**

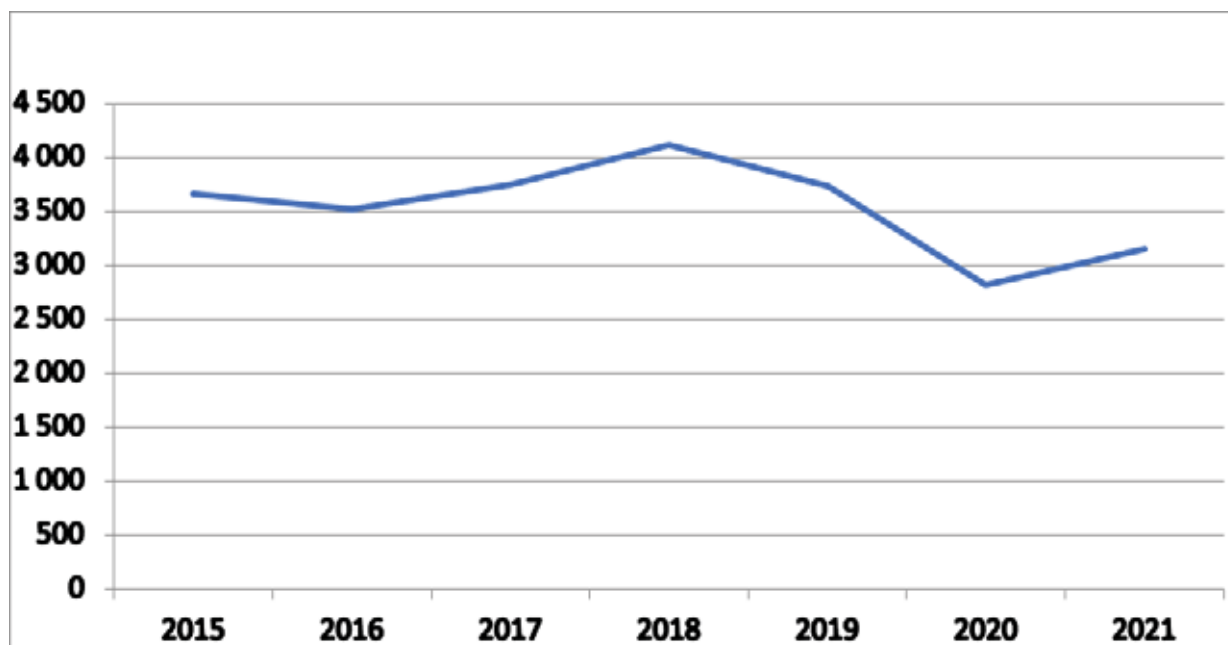
- Les produits des domaines et de services :

Il s'agit des recettes en lien avec les prestations de services rendues par la commune en contrepartie du versement d'une redevance.

Il est constaté une diminution des fréquentations dans les services liés à la période de confinement général en 2020 à travers les prestations de restauration ; d'accueils périscolaires ; de sport ; de culture, d'accueil en structure petite enfance.

## Rétrospective du produit des services et des domaines

K€	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Produits des services et du domaine	3 661	3 520	3 751	4 115	3 732	2 822	3 155



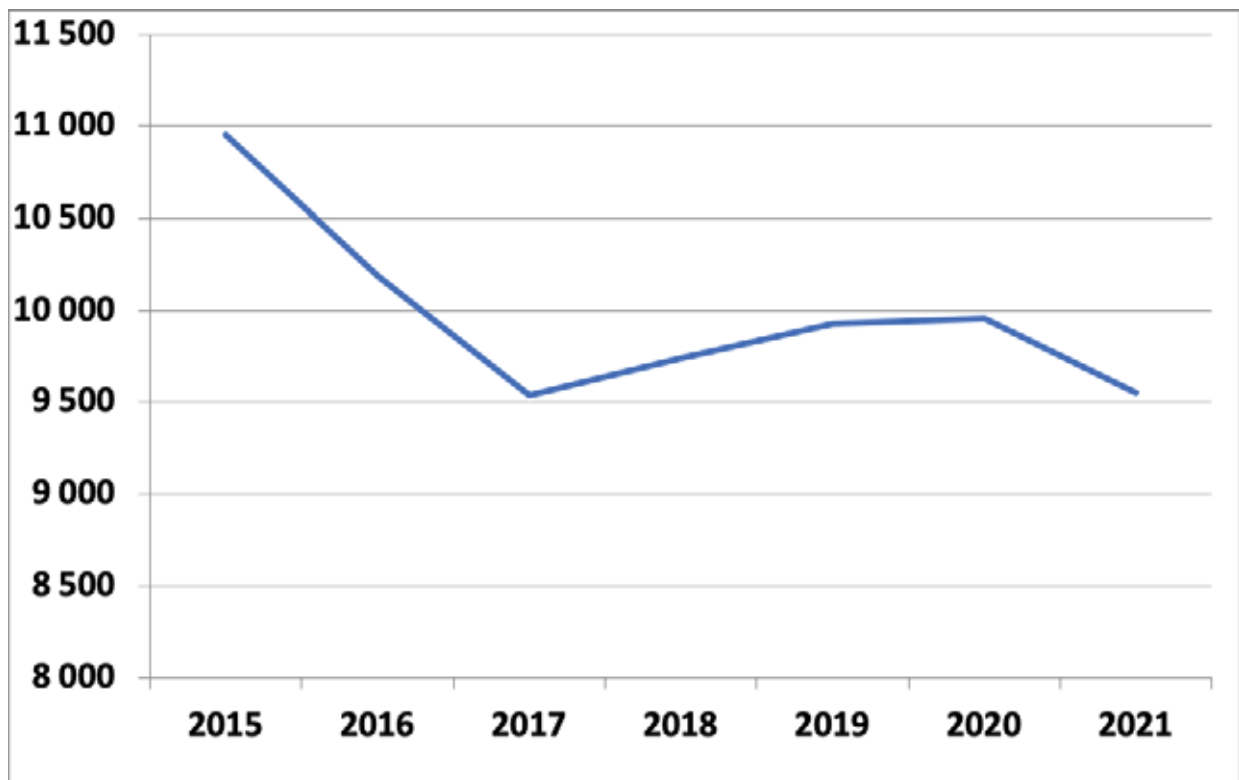
### o Les subventions et les Dotations :

En 2021, la ville poursuivra sa politique de recherche de financements complémentaires pour l'aider à réaliser ses projets.

Le volume de ces recettes diminue de nouveau d'environ 400 000€ par rapport à l'année précédente. Cette baisse est liée principalement à des aides exceptionnelles versées par la CAF dans le contexte sanitaire de 2020. Elle ne sera pas reconduite en 2021.

La structure de ces recettes est composée essentiellement du produit des dispositifs du contrat de ville pour 400 000€ ; du contrat enfance-jeunesse pour 700 000€ ; du F.S.R.I.F pour 1 240 000€. Ainsi que d'autres participations partenariales contractées avec la ville comme le reversement par la Métropole de l'attribution de compensation pour 5 200 000€. A cela s'ajoute le remboursement prévisionnel du FCTVA perçu en fonctionnement pour environ 70 000€.

2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
10 955	10 184	9 536	9 736	9 929	9 958	9 550



### 3- Les dépenses de Fonctionnement :

La commune poursuivra en 2021 sa politique d'économie sur les charges à caractère général, tout en maintenant un service public de qualité.

Trois axes forts seront pris en compte dans le budget :

- L'amélioration du cadre de vie

- . L'ouverture au public du parc Friedberg au printemps ;
- . L'ouverture au public du bois saint Martin dès le début de l'été ;
- . Un renforcement de notre politique environnementale dans le but d'obtenir une troisième fleur ;
- . Le renforcement de l'entretien de la voirie et de la propreté de la ville ;

- Le renforcement des actions en faveur de la santé

La ville poursuivra son fort engagement auprès de la population pour permettre :

- . L'accès aux tests de dépistage au plus grand nombre de personnes tout âge confondu
- . La mise à disposition d'équipements publics et de personnel pour assurer la vaccination des villiérais, comme cela a été fait pour la distribution des masques ;
- . Le renforcement d'une offre médicale par la signature du contrat local de santé ainsi que la mise à disposition par des bailleurs et opérateurs de locaux destinés aux professionnels de santé.

- La protection et la sécurité des habitants

Il est prévu un renforcement des effectifs de la Police Municipale pour assurer un large déploiement sur le territoire communal, tout comme ceux des agents de médiation.

- Une évolution maîtrisée des dépenses de ressources humaines

Pour 2021, la commune se fixera comme objectif de contenir l'évolution de sa masse salariale autour de **3,6%** maximum.

Les prévisions pour 2021 intégreront :

- ✓ L'augmentation relative au GVT (Glissement Vieillesse et Technicité) prévoit les avancements d'échelon et de grade, soit environ : **292 000 €**
- ✓ La poursuite du Parcours Professionnel Carrière et Rémunération (PPCR) qui revalorise les grilles indiciaires et améliore les perspectives de carrières des agents de la fonction publique : **88 600 €**
- ✓ L'organisation des élections : **124 600 €**
- ✓ L'augmentation du SMIC en juillet 2021 : + **1,2%**
- ✓ La cotisation transport : + **0,21%**
- ✓ La poursuite du déploiement du nouveau régime indemnitaire (RIFSEEP) : 56 agents de 3 cadres d'emplois seront concernés (filière médico-sociale, ingénieurs, techniciens)
- ✓ Le coût pour la commune des heures supplémentaires, astreintes et permanences : **415 600 €**
- ✓ Une prestation de médecine du travail : **140 000 €**

La ville prévoit également des recrutements saisonniers : **50 600 €**

Tableau des effectifs :

Effectif budgétaire 2019	Effectif budgétaire 2020	Effectif pourvu au 31/12/2020			Dont TPS non complet
		Titulaires	Non titulaires	Total	
780	782	515	162	677	38

L'égalité Femmes/Hommes au sein des effectifs de la ville :

La ville accorde une grande importance à la mise en œuvre d'une politique volontariste en matière d'égalité femmes/hommes au sein de ses effectifs. Ainsi, le tableau ci-dessous illustre un recrutement largement féminisé quel que soit la tranche d'âge considérée. En 2020, les femmes représentaient 64% de l'effectif des emplois de la commune.

	Femmes	%	Hommes	%	Total
+ 50 ans	159	61,2%	101	38,8%	260
40 à 50 ans	138	64,8%	75	35,2%	213
30 à 39 ans	103	68,2%	48	31,8%	151
- 30 ans	26	61,9%	16	38,1%	42
<b>Total</b>	<b>426</b>	<b>63,9%</b>	<b>240</b>	<b>36,1%</b>	<b>666</b>



Une attention est portée sur l'évolution des femmes dans les emplois de direction et d'encadrement ; ces emplois restent largement féminisés.

	Femmes	Hommes
Catégorie A	40	8

Elles sont majoritairement représentées dans 5 des 8 filières que compte la commune :

- Administrative : 85% de femmes, et 15% d'hommes
- Technique : 43% de femmes, et 57% d'hommes
- Animation : 77% de femmes, et 23% d'hommes
- Culturelle : 75% de femmes, et 25% d'hommes
- Sociale : 100% de femmes, 0% d'hommes
- Médico-social : 100% de femmes, 0% d'hommes
- Sportive : 42% de femmes, et 58% d'hommes
- Police municipale : 11% de femmes, et 89% d'hommes

- **Les retenues de fiscalité**

La commune fera l'objet de deux prélèvements au titre de sa fiscalité :

- . 1 562 500€ au titre du Fonds National de Garantie Individuel de Ressources (FNGIR) suite à la réforme de la taxe professionnelle en 2008
- . 350 000€ au titre Fonds de Péréquation intercommunal et communal au titre de la péréquation horizontale

- **Les autres dépenses de gestion**

La ville propose de maintenir son niveau subventionnement aux associations, et notamment au CCAS dont la mission reste d'actualité dans le contexte actuel de dégradation de la situation sociale des familles.

Enfin, les charges financières liées principalement au remboursement des intérêts de la dette, s'élèveront à environ 1 900 000€.

#### **4- L'autofinancement :**

L'autofinancement permet à la commune de financer tout ou partie des nouveaux projets d'investissement. Il se traduit par un prélèvement de la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement.

Pour le budget 2021, la commune évalue 5 150 000€ ce prélèvement.

## **B - Les orientations en matière d'Investissement**

### **1- Les recettes :**

En 2021, il sera de nouveau nécessaire d'optimiser les recettes et de rationaliser les dépenses afin de maintenir un autofinancement suffisant pour financer les investissements nouveaux.

Les grands postes de recettes regroupent principalement le FCTVA relatif aux investissements de l'année 2019 et évalué à 1 310 800€ ; les produits des cessions, les subventions perçues ainsi que la capacité d'autofinancement de la commune (CAF).

### **2- Les dépenses d'équipement :**

L'effort d'investissement au budget 2021 devrait s'élever à environ 12 900 000€

La ville continue de rénover et de renforcer son patrimoine immobilier et mobilier tout en intégrant la poursuite de l'amélioration du cadre de vie à travers : le développement durable, la santé et la sécurité.

Ainsi, l'investissement 2021 portera sur les grands chantiers suivants :

- ✓ La fin de l'aménagement du parc urbain Friedberg et l'ouverture du bois saint Martin.
- ✓ L'adaptation des équipements municipaux pour garantir la sécurité sanitaire.
- ✓ L'achèvement du plan de sécurisation par la vidéo protection.
- ✓ La poursuite de la construction du réfectoire Brel.
- ✓ Des travaux d'entretien et de rénovation dans les bâtiments publics.
- ✓ Des travaux de rénovation de voirie.
- ✓ La poursuite des travaux d'accessibilité des personnes à mobilité réduite dans les bâtiments publics et sur la voirie.
- ✓ La poursuite du remplacement des candélabres par du LED.

Tout comme les précédentes années, la ville poursuit la rénovation et le renforcement de son patrimoine public à travers les écoles, les équipements sportifs et culturels et les bâtiments publics.

Aussi, le budget 2021 prévoira de maintenir en bon état ce patrimoine, sa fonctionnalité et sa sécurité pour les usagers. (cf. annexe « plan pluriannuel d'investissement »).

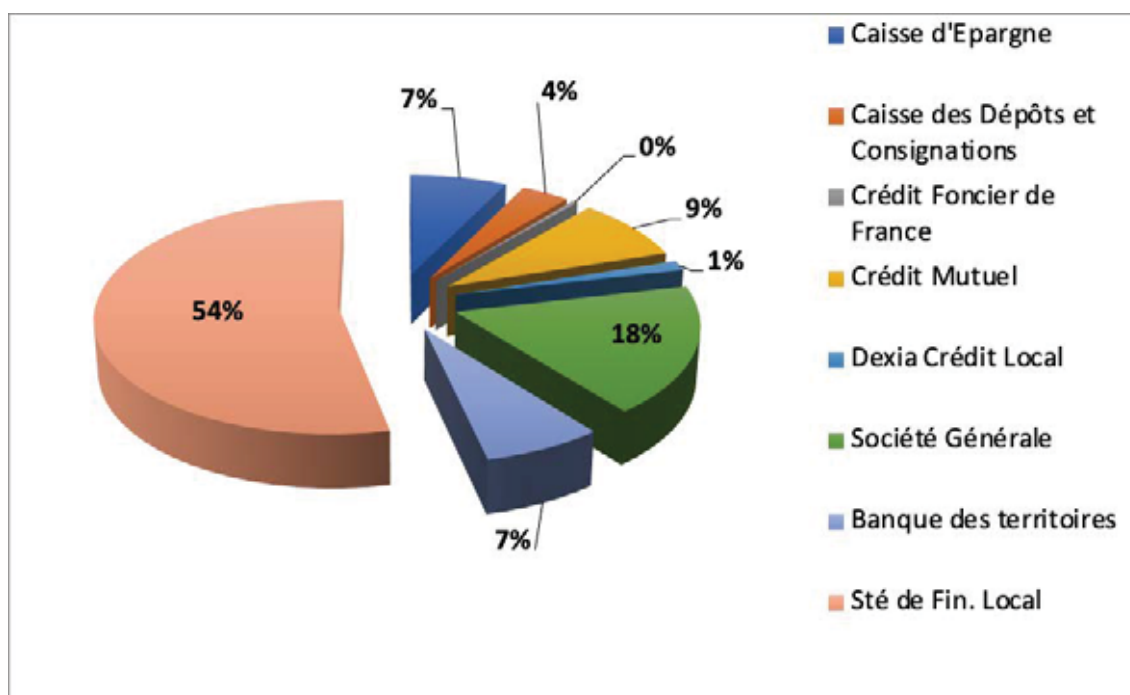
## C - Les orientations en matière d'endettement :

### 1- Situation générale :

Pour 2021, le montant du remboursement du capital s'élèvera à 4 200 000 €.

L'encours de dette est évalué au 31 décembre 2021 à 51 197 000€ desquels il convient de soustraire le montant du fonds de soutien de l'Etat de 3 959 000€, soit un montant prévisionnel de 47 238 000€.

### Répartitions par prêteurs



### 2- Extinction de la dette

11 ans et demi seront nécessaires pour résorber intégralement le volume de la dette de 47 238 000€ au 31/12/2021 en y consacrant 4 100 000€ chaque année et en y intégrant le montant de l'aide du Fonds de soutien de 3 959 000 €.

## CONCLUSION

Les grandes orientations budgétaires 2021 se traduiront comme suit :

- La poursuite de la réduction de la fiscalité et du désendettement ;
- La préservation de la santé des villiérais ;
- La poursuite du plan de sécurité et de sureté ;
- L'amélioration du cadre de vie.

## ANNEXES

### ANNEXE 1 : Tableau des effectifs au 31 décembre 2020

Grades ou emplois	Catégorie	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Dont TNC
Directeur général des services	A	1	1	
Directeur général adjoint des services	A	3	2	
Collaborateur de cabinet		3	3	
<b>TOTAL</b>		<b>7</b>	<b>6</b>	<b>0</b>

SECTEUR ADMINISTRATIF				
Administrateur hors classe	A	0	0	
Administrateur général (dgs) <sup>o</sup>	A	1	0	
Directeur	A	1	0	
Attaché principal	A	15	12	
Attaché	A	15	14	
Attaché hors classe	A	1	0	
Rédacteur principal de 1 <sup>ère</sup> classe	B	7	7	
Rédacteur principal de 2 <sup>ème</sup> classe	B	5	5	
Rédacteur	B	24	21	
Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	C	38	34	
Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	43	42	1
Adjoint administratif	C	51	48	0
<b>TOTAL</b>		<b>201</b>	<b>183</b>	<b>1</b>

SECTEUR TECHNIQUE				
Ingénieur en chef hors classe	A	1	1	
Ingénieur principal	A	6	6	
Ingénieur	A	6	6	
Technicien principal de 1 <sup>ère</sup> classe	B	4	0	
Technicien principal de 2 <sup>ème</sup> classe	B	3	3	
Technicien	B	9	7	
Agent de maîtrise principal	C	34	28	
Agent de maîtrise	C	29	27	
Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	C	13	11	
Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> cl	C	77	68	
Adjoint technique	C	148	145	
<b>TOTAL</b>		<b>330</b>	<b>302</b>	<b>0</b>

SECTEUR SOCIAL				
Conseiller socio-éducatif	A	1	0	
Assistant socio-éducatif 1 <sup>ère</sup> classe	A	1	1	
Educateur principal de jeunes enfants	B	0	0	
Educateur de jeunes enfants 1 <sup>ère</sup> classe	A	8	8	

Educateur de jeunes enfants	B	0	0	
Educateur de jeunes enfants 2 <sup>ème</sup> classe	A	4	3	
Agent social	C	1	0	
Agent social principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	2	0	
Agent spécialisé des écoles maternelles principal 1 <sup>ère</sup> classe	C	19	14	
Agent spécialisé des écoles maternelles principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	16	4	
<b>TOTAL</b>		<b>52</b>	<b>30</b>	<b>0</b>

<b>SECTEUR MEDICO SOCIAL</b>				
Médecin hors classe	A	1	0	
Médecin 1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>ème</sup> classe	A	0	0	
Psychologue hors classe	A	0	0	
Psychologue de classe normale TNC	A	1	1	
Cadre supérieur de santé	A	1	0	
Puéricultrice hors classe	A	2	1	
Puéricultrice cadre de santé	A	0	0	
Puéricultrice de cadre supérieur	A	0	0	
Puéricultrice de classe normale	A	1	0	
Cadre de santé de 1 <sup>ère</sup> classe	A	2	1	
Infirmier soins généraux hors classe	A	1	0	
Infirmier classe supérieure	A	1	1	
Infirmière soins généraux de classe normale	A	2	2	
Technicien paramédical de classe normale	B	1	0	
Auxiliaire de puériculture principal de 1 <sup>ère</sup> cl	C	7	7	
Auxiliaire de puériculture principal de 2 <sup>ème</sup> cl	C	10	10	
Auxiliaire de soins principal de 1 <sup>ère</sup> classe	C	1	0	
<b>TOTAL</b>		<b>37</b>	<b>25</b>	<b>0</b>

<b>SECTEUR SPORTIF</b>				
Educateur principal de 1 <sup>ère</sup> classe	B	3	2	
Educateur principal de 2 <sup>ème</sup> classe	B	2	2	
Educateur des APS	B	7	7	
<b>TOTAL</b>		<b>12</b>	<b>11</b>	<b>0</b>

<b>SECTEUR CULTUREL</b>				
Conservateur de bibliothèques	A	2	0	
Bibliothécaires de 1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>ème</sup> classe	A	1	0	
Professeur d'enseignement artistique hors cl	A	1	1	
Professeur d'enseignement artistique de classe normale	A	4	3	1
Assistant de conservation principal de 1 <sup>ère</sup> cl	B	1	0	
Assistant de conservation principal de 2 <sup>ème</sup> cl	B	1	1	
Assistant de conservation	B	4	3	
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 <sup>ère</sup> cl	B	16	15	13
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 <sup>ème</sup> cl	B	16	16	13

Assistant d'enseignement artistique	B	10	9	9
Adjoint du patrimoine principal de 1 <sup>ère</sup> classe	C	1	1	
Adjoint du patrimoine de 1 <sup>ère</sup> cl	C	2	2	
Adjoint du patrimoine	C	4	3	
<b>TOTAL</b>		<b>63</b>	<b>54</b>	<b>36</b>

<b>POLICE MUNICIPALE</b>				
Chef de police municipale principal de 1 <sup>ère</sup> cl	B	1	1	
Chef de police	C	1	0	
Brigadier chef principal	C	9	5	
Gardien/Brigadier	C	11	3	
Garde champêtre principal	C	-	-	
Garde champêtre	C	-	-	
<b>TOTAL</b>		<b>22</b>	<b>9</b>	<b>0</b>

<b>SECTEUR ANIMATION</b>				
Animateur principal de 1 <sup>ère</sup> cl	B	5	5	
Animateur principal de 2 <sup>ème</sup> cl	B	1	1	
Animateur	B	6	6	
Adjoint d'animation principal de 1 <sup>ère</sup> cl	C	2	2	
Adjoint d'animation principal de 2 <sup>ème</sup> cl	C	9	9	
Adjoint d'animation	C	35	34	
<b>TOTAL</b>		<b>58</b>	<b>57</b>	<b>0</b>

<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>782</b>	<b>677</b>	<b>38</b>
----------------------	--	------------	------------	-----------

<b>Agents non titulaires, emplois pourvus</b>	<b>Nombre</b>	<b>Catégorie</b>			
Collaborateur de cabinet	1				
Attaché principal	1	A			
Attaché	8	A			
Rédacteur	6	B			
Adjoint administratif	15	C			
Adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> cl	1	C			
Directeur des services techniques	1	A			
Ingénieur	4	A			
Technicien	4	B			
Adjoint technique	71	C			
Educateur de jeunes enfants 2 <sup>ème</sup> classe	2	A			
Educateur des A.P.S principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1	B			
Educateur des A.P.S.	4	B			
Psychologue TNC	1	A			
Médecin hors classe	0	A			

Auxiliaire de puériculture principal de 2 <sup>ème</sup> cl	5	C			
Adjoint territorial du patrimoine	1				
Animateur	2	B			
Adjoint territorial d'animation	10	C			
Adjoint spécialisé principal de 2 <sup>ème</sup> classe des écoles maternelles	1	C			
Assistant de conservation	1	B			
Professeur d'enseignement artistique de classe normale TNC	1	B			
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	2	B			
Assistant d'enseignement artistique TNC	9	B			
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 <sup>ème</sup> cl – TNC	10	B			

Assistantes maternelles	14
Agents de droit privé	1
Animateur accompagnement scolaire TNC	1



## ANNEXE 2 : Plan Pluriannuel d'investissement – période 2021 à 2023

INTITULES	2021	2022	2023
Dépenses obligatoires	6 020 000,00	5 900 000,00	5 900 000,00
Remb. du capital de la dette	4 150 000,00	4 100 000,00	4 100 000,00
Restes à réaliser N-1	1 870 000,00	1 800 000,00	1 800 000,00
Dépenses récurrentes	1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00
Opérations nouvelles	6 710 000,00	5 000 000,00	5 000 000,00
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>13 730 000,00</b>	<b>11 900 000,00</b>	<b>11 900 000,00</b>

Recettes récurrentes	4 137 000,00	4 200 000,00	4 200 000,00
Subventions	1 800 000,00	900 000,00	900 000,00
Cessions	420 000,00	-	-
Emprunt	-	-	-
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>6 357 000,00</b>	<b>5 100 000,00</b>	<b>5 100 000,00</b>

<b>RESULTATS N-1 ET VIREMENT</b>			
Résultat d'investissement reporté	311 000,00	300 000,00	300 000,00
Excédents de fonctionnement capitalisés	1 050 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00
Restes à Réaliser N-1	512 000,00	500 000,00	500 000,00
Virement de la section de fonctionnement	5 500 000,00	5 000 000,00	5 000 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>7 373 000,00</b>	<b>6 800 000,00</b>	<b>6 800 000,00</b>

<b>BESOIN DE FINANCEMENT</b>	-	-	-
------------------------------	---	---	---

### ANNEXE 3 : Etat de la Dette par prêteurs au 31/12/2021

REPARTITION PAR PRETEURS	Dette en capital à l'origine	C.R.D. au 01/01/2021	Annuité de l'exercice	Dont		Capital restant dû au 31/12/2021
				Intérêts	Capital	
<b>TOTAL</b>	<b>82 930 380,74</b>	<b>55 344 905,18</b>	<b>5 925 567,43</b>	<b>1 774 307,13</b>	<b>4 151 260,30</b>	<b>51 196 644,88</b>
<b>Banque des Territoires</b>	<b>4 640 000,00</b>	<b>3 927 327,71</b>	<b>174 009,72</b>	<b>48 018,92</b>	<b>125 990,80</b>	<b>3 801 336,91</b>
52 – 5028948	2 640 000,00	1 927 327,71	152 009,72	26 018,92	125 990,80	1 801 336,91
64 – 538 9067	2 000 000,00	2 000 000,00	22 000,00	22 000,00	0,00	2 000 000,00
<b>Caisse d'Epargne</b>	<b>13 122 450,34</b>	<b>4 588 472,83</b>	<b>772 809,88</b>	<b>60 554,88</b>	<b>712 255,00</b>	<b>3 876 217,83</b>
2 - A7508397	4 573 470,00	618 300,46	306 555,74	2 946,37	303 609,37	314 691,09
211 - 1916112	3 048 980,34	206 772,60	206 772,60	0,00	206 277,60	0,00
48 - A75110RM	1 100 000,00	822 054,32	51 603,93	14 119,23	37 484,70	784 569,62
54 - A7509F50	4 400 000,00	2 941 345,45	207 877,61	43 489,28	164 388,33	2 776 957,12
<b>Crédit Foncier de France</b>	<b>1 500 000,00</b>	<b>321 299,38</b>	<b>117 321,26</b>	<b>15 101,07</b>	<b>102 220,19</b>	<b>219 079,19</b>
13 - 00777966292Y	1 500 000,00	321 299,38	117 321,26	15 101,07	102 220,19	219 079,19
<b>Crédit Mutuel</b>	<b>7 500 000,00</b>	<b>4 863 870,11</b>	<b>424 213,61</b>	<b>186 014,04</b>	<b>238 199,57</b>	<b>4 625 670,54</b>
19 - 40348501	4 500 000,00	2 842 309,93	249 600,22	104 028,54	145 571,68	2 696 738,25
22 - 40348502	3 000 000,00	2 021 560,18	174 613,39	81 985,50	92 627,89	1 928 932,29
<b>Dexia Crédit Local</b>	<b>1 500 000,00</b>	<b>836 208,67</b>	<b>140 855,02</b>	<b>38 152,02</b>	<b>102 703,00</b>	<b>733 505,67</b>
44 - MIS278073EUR_002	1 500 000,00	836 208,67	140 855,02	38 152,02	102 703,00	733 505,67
<b>Société Générale</b>	<b>13 395 568,42</b>	<b>10 142 145,02</b>	<b>957 375,61</b>	<b>318 593,66</b>	<b>638 781,95</b>	<b>9 503 363,07</b>
39 - 262	3 500 000,00	2 579 688,85	192 136,12	93 105,28	99 030,84	2 480 658,01
42 - 362	2 382 450,21	1 892 574,87	134 945,11	73 553,09	61 392,02	1 831 182,85
46 – 0665/103/001	2 000 000,00	1 359 811,03	118 836,46	26 338,44	92 498,02	1 267 313,01
59 – 16980/005/003	2 866 146,01	2 568 508,46	198 411,73	98 811,13	99 600,60	2 468 907,86
60 – 16980/005/001	742 672,20	259 935,34	156 438,66	7 904,22	148 534,44	111 400,90
61 – 1728/104/001	1 097 187,00	797 954,19	107 834,64	8 090,37	99 744,27	698 209,92
62 – 1727/105/001	807 113,00	683 672,28	48 772,89	10 791,13	37 981,76	645 690,52
<b>Sté de Fin. Local</b>	<b>41 272 361,98</b>	<b>30 665 581,46</b>	<b>3 338 982,33</b>	<b>1 107 872,54</b>	<b>2 231 109,79</b>	<b>28 434 471,67</b>
21 - MON235965EUR	5 000 000,00	3 070 000,00	559 852,80	119 852,80	440 000,00	2 630 000,00
23 - MIN236578EUR	3 000 000,00	1 720 000,00	208 023,13	68 023,13	140 000,00	1 580 000,00
29 - MIN242511EUR	3 150 000,00	2 311 657,42	185 962,12	96 321,60	89 640,52	2 222 016,90
30 - MIN273081EUR	6 558 187,41	4 434 710,01	416 540,66	132 640,94	283 899,72	4 150 810,29
55 - MON508545EUR	10 647 181,11	7 319 937,01	976 413,98	310 965,16	665 448,82	6 654 488,19
56 - MON508546EUR	3 262 833,71	2 651 458,89	259 058,44	96 240,59	162 817,85	2 488 641,04
57 – MON516827EUR	2 606 238,36	2 332 320,20	189 736,03	46 584,86	143 151,17	2 189 169,03
58 – MON516826EUR	2 440 271,55	2 217 848,09	165 149,00	84 999,03	80 149,97	2 137 698,12
63 MON525973EUR(MPH259712EUR)	4 607 649,84	4 607 649,84	378 246,17	152 244,43	226 001,74	4 381 648,10